

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 novembre 2012**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Absents : Marcel COMPE, Francis TORRESAN, Sandrine RICHOU, Dominique AZEMA

Pouvoirs : Dominique AZEMA à M. Georges COMBES, Sandrine RICHOU à Jean-Claude PECH

Monsieur le Maire indique que ce conseil qui ne comporte qu'un point à l'ordre du jour, répond aux critères d'urgence. Les délais de convocation sont réduits à un jour franc. Il précise qu'il convenait de délibérer rapidement pour la modification de la délibération concernant la cession de la parcelle appartenant à M. FABRE Laurent au lieu dit La Française, une action judiciaire étant en cours.

**Le conseil approuve à l'unanimité le caractère urgent de cette délibération**

**-1- Cession Fabre/Commune**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 22 août 2012 le conseil a approuvé l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle n° AH 201 appartenant à M FABRE Laurent.

Il l'informe que le numéro cadastral de cette parcelle a été modifié, elle porte désormais le numéro AH 209 et sa superficie est de 1.340 m<sup>2</sup>.

Il demande au conseil d'approuver cette acquisition aux mêmes conditions que la délibération du 22 août 2012 et d'annuler la précédente délibération.

**Le Conseil approuve la transaction proposée : soit l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle n°AH 209 d'une superficie de 1.340 m<sup>2</sup> appartenant à M. FABRE Laurent. Autorise M. Laurent FABRE à traverser la route pour la mise en place d'une conduite d'eau brute du réseau de l'ASA LA PLAINE, pour alimenter les parcelles AH 198 et AH 199, il précise que les travaux de mise en place de la canalisation restent à la charge de M Laurent FABRE. Annule la délibération n° 2012-07-04 du 22 août 2012**

La séance est levée à 18 h 45